

3 cas de figure :

- Nouvel adhérent (non licencié FFVB la saison précédente) → Création
- Volleyeurs étant inscrit dans un autre club pour la saison précédente → Mutation
- Volleyeurs du PGVB → Renouvellement

Nouveaux adhérents / volleyeurs venant d'un autre club

1. Consulter le planning prévisionnel des entrainements et se présenter au gymnase pour une séance d'essai.
2. Selon les effectifs, le niveau et les possibilités d'accueil du PGVB, l'entraîneur vous signalera s'il est en capacité de vous intégrer (ou votre enfant) au collectif ou pas.
3. Si l'entraîneur vous intègre à son collectif, vous devrez effectuer votre **pré-inscription en ligne** www.pgvb.fr/adhesion
 - a) Cliquer sur « s'inscrire au club » puis sur « Connectez-vous ». Créer un compte sportregions.fr puis revenir sur cette page pour vous connecter




Adhésion au club - Saison 2023-2024

Accueil / Adhésion au club - Saison 2023-2024

Formulaire de pré-inscription saison 2023/2024

Ce formulaire de pré-inscription est à remplir le plus soigneusement possible afin d'éviter toute erreur par la suite.

Pour les nouveaux adhérents, merci de prendre préalablement contact avec l'entraîneur de la catégorie.

Pour ce qui est des documents à nous fournir (formulaire FFVB rempli, certificat médical signé par le médecin, et pièce d'identité pour les nouveaux), voilà ce que vous devez faire:

1. télécharger ici le formulaire FFVB du PGVB
2. télécharger si besoin d'autres documents depuis cette page officielle de la FFVB
3. les imprimer, les remplir et les signer, ou les faire signer
4. les scanner
5. les envoyer en utilisant le bouton "Choisir un fichier"

Vous trouverez toutes les fiches médicales FFVB sur cette page

Participer au site

Connectez vous sur la plateforme **sportsregions.fr**
Simplifie le quotidien des clubs

J'ai un compte Sportsregions

E-mail:

Mot de passe:

Connexion

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Pas encore de compte ?

Créer un compte

Connectez-vous pour vous inscrire.

b) Suivre les étapes décrites sur la page web www.pgvb.fr/adhesion

Le formulaire PGVB à télécharger et imprimer comporte plusieurs sections à remplir.

Quelques-unes sont détaillées ci-dessous par souci de précision.

- **Type de licences**

- Pour les jeunes et équipes régionales = **Compétition VOLLEY-BALL**
- Pour les Loisirs = **COMPET'LIB**

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS	
Licence COMPETITION	
EXTENSION	<input checked="" type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> OUTDOOR <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input checked="" type="checkbox"/> COMPET'LIB

- **Type de demande** **Création** ou **Mutation** (choisir la bonne case)

TYPES DE DEMANDE	
<input checked="" type="checkbox"/>	CREATION
<input type="checkbox"/>	RENOUVELLEMENT
<input checked="" type="checkbox"/>	MUTATION NATIONALE
<input checked="" type="checkbox"/>	MUTATION REGIONALE
<input type="checkbox"/>	MUTATION EXCEPTIONNELLE

- **Partie médicale**

Le médecin remplit directement le formulaire (pas besoin d'un certificat médical à part)

- moins de 21 ans → faire remplir les 2 cases par le médecin puis cocher le questionnaire de santé
- + de 21 ans → Cadre certificat médical (gauche)

L'entraîneur vous orientera s'il fallait des certificats spécifiques pour **les enfants surclassés** (= jouant avec des enfants plus âgés dans la/les catégories supérieure(s)). Le lien vers les documents est indiqué dans le formulaire de pré-inscription en ligne.

1. télécharger ici [le formulaire FFVB du PGVB](#)
2. télécharger si besoin d'autres documents depuis [cette page officielle de la FFVB](#)
3. les imprimer, les remplir et les signer, ou les faire signer
4. les scanner
5. les envoyer en utilisant le bouton "Choisir un fichier"

[Vous trouverez toutes les fiches médicales FFVB sur cette page](#)

- **Partie assurance**

Remplir le cadre et à minima sont inclus dans la cotisation PGVB l'option de base.

INFORMATIONS ASSURANCES	
Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B).	
<input checked="" type="checkbox"/>	Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document.
<input checked="" type="checkbox"/>	Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,58€ TTC).
<input type="checkbox"/>	Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++ Option A (5,05€ TTC) ou ++ Option B (9,04€ TTC) .
<input type="checkbox"/>	Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFVolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

d) Ramener l'exemplaire papier du formulaire FFVB avec le(s) chèque(s) (à l'ordre de Pays de Grasse Volley Ball) à l'entraîneur qui le transmettra pour validation de la licence. **Pensez à la donation qui permet d'optimiser le coût de la licence.**

Tout dossier incomplet sera refusé

Volleyeurs du PGVB

1. Effectuer votre pré-inscription en ligne www.pgvb.fr/adhesion en utilisant les identifiants sportregions.fr de la saison précédente.
2. Le formulaire PGVB à télécharger et imprimer comporte plusieurs sections à remplir. Quelques-unes sont détaillées ci-dessous par souci de précision.

- Type de licences

- Pour les jeunes et équipes régionales = **Compétition VOLLEY-BALL**
- Pour les Loisirs = **COMPET'LIB**

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS	
Licence COMPETITION	
EXTENSION	<input checked="" type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> OUTDOOR <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input checked="" type="checkbox"/> COMPET'LIB

- Type de demande **RENOUVELLEMENT**

TYPES DE DEMANDE
<input type="checkbox"/> CREATION
<input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT
<input type="checkbox"/> MUTATION NATIONALE
<input type="checkbox"/> MUTATION REGIONALE
<input type="checkbox"/> MUTATION EXCEPTIONNELLE

- Partie médicale

Le certificat médical est valable 3 ans si toutes les réponses du questionnaire santé FFVB sont négatives.

La secrétaire du PGVB peut vous indiquer si le certificat médical est encore valide.

Sinon, le médecin remplit directement le formulaire (pas besoin d'un certificat médical à part)

- moins de 21 ans → faire remplir les 2 cases par le médecin puis cocher le questionnaire de santé
- + de 21 ans → Cadre certificat médical (gauche)

L'entraîneur vous orientera s'il fallait des certificats spécifiques pour **les enfants surclassés** (= jouant avec des enfants plus âgés dans la/les catégories supérieure(s)). Le lien vers les documents est indiqué dans le formulaire de pré-inscription en ligne.

1. télécharger ici [le formulaire FFVB du PGVB](#)
2. télécharger si besoin d'autres documents depuis [cette page officielle de la FFVB](#)
3. les imprimer, les remplir et les signer, ou les faire signer
4. les scanner
5. les envoyer en utilisant le bouton "Choisir un fichier"

Vous trouverez [toutes les fiches médicales FFVB sur cette page](#)

- Partie assurance

Remplir le cadre et à minima sont inclus dans la cotisation PGVB l'option de base.

INFORMATIONS ASSURANCES
Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B).
<input checked="" type="checkbox"/> Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document.
<input checked="" type="checkbox"/> Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,58€ TTC).
<input type="checkbox"/> Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++ Option A (5,05€ TTC) ou ++ Option B (9,04€ TTC).
<input type="checkbox"/> Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquitte pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

3. Ramener l'exemplaire papier du formulaire FFVB avec le(s) chèque(s) (à l'ordre de Pays de Grasse Volley Ball) à l'entraîneur qui le transmettra pour validation de la licence. **Pensez à la donation qui permet d'optimiser le coût de la licence.**

Tout dossier incomplet sera refusé

Conditions Tarifaires

Possibilité de paiement en 3 fois : Lors de l'inscription remettre 3 chèques qui seront échelonnés SUR **LES 3 MOIS SUIVANTS** (le préciser sur la fiche d'inscription).

Proposition tarifaire 23/24

CATEGORIE	PGVB 23/24	OFFRE FAMILLE
Ecole de volley	140€	- 20€ SUR LA TOTALITE DES COTISATIONS
M11	210€	
M13	210€	
M15	240€	
M18	240€	
ACADEMIE M11-18* (3 entrainements par semaine) de septembre à juin.	+20€/ mois payable en une fois	
M21	240€	
Seniors	270€	
Loisirs	170€**	
OPEN	100€	

*Intégration à l'academie en cours d'année possible

** cf page suivante

COUPE DE FRANCE

TOUTES LES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE DE FRANCE SERONT PRISE EN CHARGE PAR LE CLUB JUSQU'AU 5EME TOUR, AU-DELA :

- TRAJET PRIS EN CHARGE PAR LES FAMILLES
- HEBERGEMENT PAR LE CLUB

POUR LES CDF BEACH, L'INTEGRALITE DE LA COMPETITION EST PRISE EN CHARGE PAR LES PARENTS



Tarifications loisir

Pour le secteur loisir, en affinant les frais FFVB, nous arrivons à être plus pertinent sur le coût de la licence loisir. En s'appuyant fortement sur le principe de donation (qui convient uniquement aux licenciés imposables) :

- 170€ (pour les non imposables)
- 300€ sous forme de donation pour les autres :
 - Cerfa de 254€ (300€-46€) à reporter sur la déclaration d'impôt case 7UF soit une déduction fiscale de 167€ (66% de 254€)
 - Coût licence effectif : 133€



LA DONATION hors Loisir

Les dons consentis à une association sportive vous permettent de **réduire le montant** de votre impôt sur le revenu, et de fait de votre cotisation. Il s'agit donc d'un avantage considérable.

L'Etat encourage les dons au profit des associations pour les aider à se financer. Il s'agit d'une source de financement indispensable pour une association, puisque les dons permettront de **financer des projets, achat de matériel etc ...** et donc de contribuer à son développement.

Les donations possibles :

DONATION	COUT FFVB	MONTANT CERFA	DEDUCTION IMPOT	COUT LICENCE APRES DEDUCTION D'IMPOT
300€	70€	230€	151€	149€
400€	70€	330€	217€	183€
500€	70€	430€	283€	217€

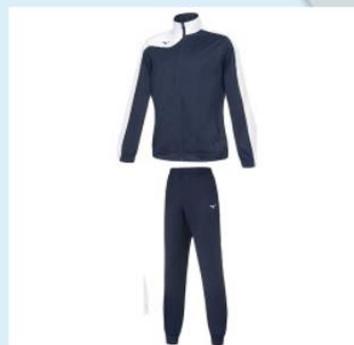
Textiles et PACKS - Tarifs PGVB



Pack 1 : 125€

- Survetement Mizuno
- Veste Capuche
- Sac à dos Mizuno

*Commande
auprès du coach*



Pack 2 : 85€

- Survetement Mizuno
- Sac à dos Mizuno

*Commande
auprès du coach*

CHARTE DU CLUB

Les principes déclinés ci-dessous ont pour but de nous inscrire tous ensemble dans une aventure partagée de la pratique de volley-ball, et ceci dans le respect des valeurs du Pays de Grasse Volley Ball : respect de soi et des autres, recherche de progression, générosité, partage, plaisir...

- Les joueurs doivent se respecter et s'aider. Ils doivent permettre à leurs partenaires de bien travailler. Le volley-ball est un sport où les joueurs doivent être généreux, que ce soit à l'effort ou au temps que l'on donne aux autres pour faire progresser l'équipe.
- Les joueurs doivent être dans une démarche de recherche active de progression. Ne jamais abandonner, refuser les ballons ou les exercices, on ne préjuge pas de ce que l'on peut faire, on fait tout simplement.
- La réussite de l'entraînement prime sur le comportement individuel : partage des tâches, respect de soi et d'autrui, écoute, attention et concentration. Ne pas hésiter à poser des questions en cas d'incompréhension.
- Respecter les exigences techniques et tactiques de l'entraîneur.
- Les entraîneurs doivent respecter les objectifs fixés par le Bureau du PGVB. Pour cela, ils ont libre arbitre pour choisir les joueurs convoqués lors des matchs. En outre, en fonction des objectifs, il ne leur sera pas possible de donner un temps de jeu équitable pour tous les joueurs.
- Le volley-ball est un sport qui demande une tenue adéquate, il est donc indispensable que les joueurs portent de bonnes chaussures pour se protéger des traumatismes dus aux sauts et aux mouvements rapides. Un short et un tee-shirt sont préconisés, ainsi que des genouillères qui sont fortement conseillées. Pour les événements officiels (match, tournoi) il est **obligatoire** de porter les équipements du club.
- Les joueurs comme les entraîneurs doivent arriver à l'heure à l'entraînement : si la séance commence à 18h30 toute l'équipe doit être prête en tenue à cette heure (ce n'est pas l'heure d'arrivée...)
- Il est obligatoire d'avertir un de ses entraîneurs en cas d'empêchement, même quelques heures avant, c'est un signe de respect pour toute l'équipe et cela permet aussi aux entraîneurs de pouvoir s'organiser dans les exercices proposés. De même les entraîneurs se doivent de prévenir en cas d'empêchement et trouver une solution pour se faire remplacer.
- Le joueur est tenu de signaler toute douleur ou gêne (articulaire, musculaire...) dès son apparition.
- Les joueurs, ainsi que les parents des joueurs mineurs, qui s'engagent dans un championnat doivent avoir à l'esprit qu'ils devront participer à des rencontres les week-ends. Il est donc naturel qu'il faille anticiper ces dates. Il est important pour les joueurs mineurs que les parents puissent s'investir dans ces rencontres, dans un but de valoriser, d'encourager, d'accompagner leurs enfants dans l'apprentissage du volley-ball. Toutes les dates des rencontres sportives sont également sur les sites Internet du club, du comité et de la fédération dès le mois de septembre, merci de s'y référer (<http://www.pgvb.fr/> et <http://www.ffvb.org/front/index.php>)

Si ces principes ne sont pas respectés, c'est qu'il y aura eu une incompréhension entre les attentes du joueur et de sa famille et les valeurs du club de Pays de Grasse Volley Ball.